CHARTE DE DEONTOLOGIE
BILAN DE COMPÉTENCES

ACCEE'S NL s'est portée garante du bon déroulement de la démarche soutenue par un dispositif et une méthodologie éprouvés.
La démarche du bilan de compétences est basée sur des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle

PRINCIPES

- Respect attentif de la réglementation et particulièrement de la confidentialité
- Déontologie, éthique et professionnalisme dans la mise en œuvre de méthodes et d'outils adaptés
- Relation suivie avec les bénéficiaires, acteurs responsables
- Formalisation du résultat de la démarche et plan d'action

Respect des personnes
Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande. Etablir avec la personne une relation basée sur l'écoute et le respect en lui permettant d'être acteur volontaire et responsable de son bilan.

La première rencontre sera organisée avec le consultant expérimenté qui conduira le bilan

La présence d'un psychologue ou de toute personne dûment habilitée est requise si des outils/méthodes relevant de ce champ disciplinaire sont utilisés en cours de bilan

Les consultants doivent :
- informer de façon précise sur le centre, la méthode et les outils utilisés, le déroulement du bilan
- faire préciser les motivations et les attentes et vérifier avec elle l'opportunité de la démarche
- confirmer la stricte confidentialité de la démarche et des informations recueillies tout au long de la prestation

Professionnalisme
ACCEE'S NL est composée d'une e consultante pluridisciplinaire
La consultante doit :
- se former régulièrement et actualiser ses méthodes et outils
- respecter des valeurs telles que le secret professionnel, la neutralité, l'écoute bienveillante et sans jugement
- aider à identifier les acquis et les potentialités personnels et professionnels
- faire découvrir comment utiliser les connaissances et les compétences
- faciliter l'information sur les métiers et les secteurs d'activité grâce au réseau de professionnels et aux ressources documentaires

Le bilan de compétences est une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne tant dans la durée que dans le choix des outils et méthodologies utilisés.

ACCEE'S NL s'engage à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la profession, mises en oeuvre par des professionnels expérimentés.

ACCEE'S NL respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.

La démarche du bilan comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Les consultants doivent :
- soumettre puis remettre un document de synthèse co-construite au bénéficiaire, seul destinataire
- faire le point dans les 6 mois pour faire le point sur sa situation

ACCEE'S NL fera évaluer la qualité de sa prestation par le bénéficiaire.